

Partenariat

« Au travers de notre Charte Jeunes Agriculteurs, nous manifestons notre volonté d'œuvrer en faveur des agriculteurs, afin de les aider au cours des premières années de l'installation et de maintenir ainsi, un tissu agricole dense et dynamique. »

Jean-Jacques CALCAT
Agriculteur
Président du Crédit Agricole
Nord Midi-Pyrénées

Une installation agricole, ce n'est pas un projet comme un autre. C'est un engagement à long terme, une implication au quotidien. Et si le Crédit Agricole pouvait vraiment faire la différence ?

✓ Notre accompagnement

- **Innovation** : Nous mettons nos compétences au profit d'un service innovant, proche de vous et avec toutes les commodités du digital.
- **Satisfaction** : Le droit de se tromper existe, c'est important de pouvoir revenir sur une décision⁽¹⁾.

✓ Accompagner le financement de votre exploitation

- Comme nous pensons que s'installer est le projet d'une vie, au Crédit Agricole, un expert installation se rend sur votre exploitation pour construire un plan de financement personnalisé, qui s'adapte à vos besoins et à la saisonnalité de votre activité.
- **L'offre de financement**⁽²⁾ vous permet d'emprunter à moyen terme jusqu'à 250 000€ de prêts préférentiels sur vos 5 premières années d'installation, sans frais de dossier et sur une durée maximale de 20 ans.
- Au bout d'un an, vous pouvez moduler vos échéances jusqu'à 50% à la hausse ou à la baisse une fois par an, et aussi bénéficier d'une pause dans vos remboursements si besoin. En plus de ces options, vous pourrez moduler la durée de votre prêt, avec un rallongement jusqu'à 5 ans si nécessaire⁽³⁾.
- **Un conseil global et personnalisé**, en relation avec les organismes professionnels agricoles, permet d'adapter l'offre à vos besoins.

Bon à savoir : CSL Projet Agri⁽⁴⁾, le premier livret d'épargne qui finance votre installation.

D'abord utilisé comme une tirelire qui rapporte, vos économies vous permettent ensuite de bénéficier d'un prêt à taux d'intérêt préférentiel !

✓ Assurer votre exploitation et vous protéger

- Nos assurances⁽⁵⁾ vous aident à faire face aux aléas de la vie agricole et aux conséquences financières d'un éventuel problème de santé.
- Pour protéger votre activité, vos bâtiments, votre matériel et votre cheptel, la Multirisque agricole et Mortalité des animaux vous indemnise en cas de sinistre garanti.
- Si un événement météorologique vient perturber votre activité, les Assurances climatiques vous aideront à sécuriser votre revenu.
- Pour protéger votre famille et préserver votre budget, la couverture de votre Complémentaire Santé s'adapte en fonction de vos besoins.
- Si vous ne pouvez plus travailler, nous sommes à vos côtés pour vous aider à compenser votre perte de revenus en cas de maladie ou d'accident avec le contrat Protection Revenus Agri.
- Nous vous offrons 50€ pour l'adhésion à un contrat retraite PREDIAGRI et/ou un contrat d'assurance vie FLORIAGRI⁽⁶⁾.

Bon à savoir : Un coup de pouce pour bien assurer⁽⁷⁾.

En tant que Jeune Agriculteur, vous pouvez bénéficier d'une réduction sur vos cotisations pouvant atteindre jusqu'à 50% la première année d'installation et d'une aide directe de 650€⁽⁸⁾.

✓ Faciliter votre quotidien et votre développement

Au Crédit Agricole, nous pensons qu'il est important de faciliter la croissance de votre activité. Nos services vous aident donc à gérer votre quotidien et à développer votre exploitation.

- Avec le **Compte à Composer Agri**⁽⁹⁾ du Crédit Agricole, vous choisissez les services associés à votre compte bancaire qui vous sont nécessaires. Vous avez accès par exemple, au site internet Pleinchamp et à son service de météo spécialisée. Et vous pouvez même assurer, en complément de vos moyens de paiements, vos clés, vos documents officiels et téléphone professionnel en cas de perte ou de vol.
- Pour vous accompagner sur les lieux de vente directe de vos produits et sur les salons, nous avons créé plusieurs **solutions d'encaissement fixes et mobiles**⁽¹⁰⁾.
- Et si vous souhaitez développer votre activité sur Internet, le **Pack e-commerce**⁽¹¹⁾ est une solution clé en main pour créer votre boutique en ligne.

Bon à savoir : Les premiers mois gratuits⁽⁷⁾.

En tant que Jeune Agriculteur, vous pouvez bénéficier d'une réduction sur vos cotisations pouvant atteindre jusqu'à 50% la première année d'installation et d'une aide directe de 650€⁽⁸⁾.

Parce qu'un projet d'installation est unique, nous vous proposons un accompagnement personnalisé.

Pour plus d'information, parlez-en à votre conseiller au Crédit Agricole ou retrouvez-nous sur notre site internet ca-nmp.fr espace jeunes agriculteurs.

✓ Qui sommes-nous ?

Implanté depuis plus de 120 ans sur son territoire avec une dynamique de croissance, le Crédit Agricole est la banque de 8 agriculteurs sur 10⁽¹²⁾. Gérée localement avec le souci du long terme, par des administrateurs et des dirigeants habitant sur place, cette banque vit par et pour ses territoires.

Proximité et solidarité : telles sont les valeurs qu'elle entend décliner. Proximité, grâce au maintien et au développement de son réseau d'agences et de distributeurs. Solidarité, grâce à son expertise commerciale et aux actions mutualistes mises en œuvre.

Au quotidien, des conseillers spécialisés en agriculture sont à votre service dans les différentes agences du réseau. Une équipe de chargés de marché intervient lors de l'installation et des projets de développement.

Au total, 49 personnes sont dédiées à la clientèle agricole sur le département de l'Aveyron : 4 experts et 45 spécialistes à vos côtés.

Le Président
Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées



Le Président
Jeunes Agriculteurs Aveyron



Offre réservée aux jeunes agriculteurs, personnes physiques majeures ou morales agissant pour des besoins professionnels, et exerçant leur activité professionnelle depuis moins de 2 ans (à compter de leur date d'installation effective mentionnée sur le certificat de conformité émis par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) ou Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.)). L'offre jeune agriculteur est un ensemble d'avantages tarifaires sur certains produits et services proposés par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, s'appliquant à tout produit ou service concerné nouvellement souscrit. Renseignez-vous auprès de l'agence la plus proche de votre lieu d'installation pour connaître le détail complet de l'offre. Conditions en vigueur au 01/01/2018, susceptibles d'évolutions.

⁽¹⁾ Délai de changer d'avis de 30 jours à compter de la date de signature du contrat. Offre limitée à une fois par produit et par an. Renseignez-vous dans votre agence pour connaître les limites, les conditions et les produits bénéficiant de ce délai.

⁽²⁾ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier de financement par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. L'ensemble des prêts est soumis à un plafond de 250 000 €.

⁽³⁾ La modulation d'échéance, la pause crédit et l'allongement de la durée sont possibles sous conditions et dans les limites indiquées au contrat. L'exercice de ces options peut entraîner une modification de la durée de remboursement et entraîne une modification du coût total du prêt.

⁽⁴⁾ L'ouverture du CSL PROJET AGRI est réservée à toute personne physique, sans condition d'âge, de capacité civile, de nationalité, de résidence ni de domiciliation fiscale. Pour les mineurs, souscription par les représentants légaux. Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître les détails et les conditions d'éligibilité. L'ouverture d'un CSL "PROJET AGRI" ne confère pas un droit à prêt inconditionnel pour le Titulaire. Le dossier de prêt sera soumis à l'étude et l'acceptation définitive de la Caisse Régionale, prêteur.

⁽⁵⁾ Les contrats Complémentaire santé, Multirisque agricole, Mortalité des animaux et Assurances climatiques sont proposés par PACIFICA, la compagnie d'assurances dommages du Crédit Agricole. Entreprise régie par le Code des Assurances-S.A. au capital de 281 415 225 € entièrement libéré -Siège social : 8-10 bd de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 -352 358 865 RCS Paris. Les éléments garantis et les conditions figurent au contrat. Les contrats Protection Revenus Agri, Prediagri et Floriagri sont des contrats d'assurance de groupe assurés par PREDICA, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. Entreprise régie par le Code des Assurances-S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 € -Siège social : 50-56 rue de la Procession 75015 Paris -SIREN : 334 028 123 RCS Paris. Les dispositions complètes de ces contrats figurent dans leur Notice d'Information. Vous disposez d'un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de votre adhésion pour y renoncer. Le contrat Floriagri est un contrat d'assurance-vie multisupport qui présente un risque de perte en capital ; le document d'informations clés de ce contrat et les informations sur ses options d'investissements sont disponibles sur le site <http://www.predica.com/priips/credit-agricole>. Ces produits sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier.

⁽⁶⁾ Offre promotionnelle cumulable, applicable pour toute adhésion à un contrat Prediagri et/ou à un contrat Floriagri au cours de la première année d'installation. Le versement s'effectue sous trois mois sur le compte bancaire associé au contrat, sous réserve que celui-ci soit toujours en vigueur à la date du versement.

⁽⁷⁾ Réduction valable pour les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans et ayant moins de 40 ans à l'adhésion. Applicable sur tous les contrats de la gamme PACIFICA hors Garantie Accident de la Vie et Responsabilité du Dirigeant. La réduction se calcule en fonction de l'ancienneté de l'installation au jour de la souscription et proportionnellement au nombre de parts détenues par le jeune agriculteur dans la société. Voir conditions détaillées en agence.

⁽⁸⁾ Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître la disponibilité et les conditions de cette offre par votre Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées.

⁽⁹⁾ Offre soumise à conditions, réservée aux agriculteurs. Le Compte à Composer Agri suppose la souscription préalable ou concomitante au(x) contrats nécessaires à l'exécution des services choisis. Chacun des produits composant cette offre peut être souscrit séparément. Les clients souscrivant à l'offre bénéficient d'une tarification avantageuse sur le socle et les modules, y compris lorsque ceux-ci comprennent des services gratuits, selon les conditions tarifaires en vigueur de la Caisse régionale. Les assurances proposées dans le cadre du Compte à Composer sont assurées auprès de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance, 53 rue La Boétie 75008 Paris, entreprise régie par le Code des Assurances. Les services Pleinchamp sont fournis par la société Pleinchamp SAS, société au Capital de 3 290 100€ et dont le siège social est situé 50 avenue Jean-Jaurès 92120 Montrouge Cedex -432 556 900 RCS Nanterre.

⁽¹⁰⁾ Sous réserve de la disponibilité des offres et de l'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale. Ces offres sont soumises à conditions, nécessitant notamment au préalable la signature d'un contrat d'acceptation en paiement de proximité.

⁽¹¹⁾ Pack e-commerce est une offre Square Achat, filiale du groupe Crédit Agricole S.A. SAS Square Achat -Société par Actions Simplifiée au capital variable de 80 000 € -RCS Pau 512 837 907. Siège social : 121 chemin de Devèzes 64121 Serres-Castet. Offre soumise à conditions, nécessitant la signature d'un contrat d'acceptation à distance sécurisé avec souscription de l'option "service e-transactions" et du "Pack e-commerce".

⁽¹²⁾ Source: enquête réalisée par l'Institut ADquation -2016.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé au 219 avenue François Verdier -81000 ALBI -444 953 830 RCS ALBI -Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 019 259.